

Formation 2011

Mieux connaître le site Natura 2000 et comprendre sa gestion

A l'automne 2011, cette formation a réuni des élus locaux, des propriétaires, des agriculteurs, l'office de tourisme, un journaliste local et des personnels administratifs et techniques. Alexandra ANGELIAUME, maîtresse de conférence à l'Université de Toulouse Le Mirail, a consacré son intervention à l'apport de l'Histoire dans l'aide à la gestion actuelle des étangs de l'Armagnac. L'ADASEA a traité des enjeux de conservation sur le site (habitats naturels, espèces) et de l'outil « Natura 2000 » pour préserver et valoriser ces espaces naturels (état des lieux, contrats). Un bilan des pratiques de gestion mises en place depuis 2003 a conclu cet exposé. L'après-midi a été consacré à une visite sur l'étang du Soucaret avec les témoignages de personnes engagées dans Natura 2000. Lors de la seconde session, Jean-Michel PARDE, AREMIP, expert naturaliste pour le site, a présenté les espèces phares du site (cistude, pique-prune, lucane cerf-volant, grand capricorne, loutre). Il a également rappelé la réglementation vis-à-vis de ces espèces et développé les pratiques de gestion mises en place et les règles de comportement qui doivent y être associées, dans un objectif de préservation.



Formation 2012

Intégrer les nouvelles exigences de l'évaluation des incidences dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme

Cette formation, concernant les différents sites gersois, s'est déroulée sous forme d'une journée et demie. Après une introduction du contexte général de Natura 2000 par l'ADASEA du Gers, la DDT a présenté les évolutions réglementaires et le contenu technique d'une évaluation des incidences. La journée s'est poursuivie par un jeu de rôle autour d'un cas d'un stagiaire. La dernière partie de la session a illustré des dossiers d'évaluation des incidences ainsi que le rôle de l'animateur Natura 2000.

Perspectives 2013-2014

Les étangs et leurs abords : concilier ses interventions (entretien, restauration, aménagement) avec les spécificités des habitats et des espèces, les contraintes techniques et les exigences contractuelles et réglementaires

Public concerné : Gestionnaires d'étangs, propriétaires, agriculteurs, entrepreneurs de travaux ruraux, techniciens agricoles, techniciens de rivière

Objectif pédagogique : Être capable de mettre en oeuvre différents gestes techniques assurant la conservation des habitats et des espèces tout en prenant en compte les exigences réglementaires et contractuelles.

En salle et visite terrain avec les interventions d'un bureau d'étude spécialisé, de la DDT et de l'ONEMA.

Cette formation est programmée à l'automne 2013. Pour plus de renseignements, contactez l'ADASEA du Gers.

NATURA 2000

Site des Étangs de l'Armagnac

N°10 - Avril 2013



Bloc-notes

- ☞ Permanence à la mairie de Manciet le premier vendredi de chaque mois de 9h30 à 12 h00
- ☞ Dépôt des dossiers MAE t : 15 mai
- ☞ Formation « Gestion des étangs » : automne-hiver 2013

Éditorial

En 2009, lors de mon installation à la présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000, j'avais exprimé mon intention de favoriser le dialogue et la concertation entre les différents acteurs locaux impliqués dans ce projet.



Je tenais particulièrement à préserver l'équilibre entre agriculture et écologie, tout en refusant d'opposer économie rurale et protection de l'environnement. Aujourd'hui, plus encore qu'hier, il est indispensable de concilier sur nos territoires cette harmonie entre vie économique et nature.

Je pense que l'un des mérites de ce Comité de Pilotage est de réunir, autour de nos problématiques locales, tous les partenaires institutionnels, élus ou citoyens, pour mener une réflexion approfondie sur tous ces

enjeux majeurs que sont la protection et la valorisation de notre patrimoine naturel. NATURA 2000 reste un concept encore trop confidentiel, c'est pourquoi l'effort de communication engagé en 2010 se poursuit comme les années passées en 2013 (actions pédagogiques vers les scolaires, « mallettes outils » dédiées aux communes, sortie découverte à l'automne etc...).

Toutes ces actions sont aujourd'hui acceptées, comprises et encouragées par le plus grand nombre. Souhaitons que cette démarche collective contribue à la prise de conscience individuelle, à l'amélioration du comportement citoyen, dans un souci de respect de l'environnement.

Notre patrimoine naturel mérite bien que nous engagions tous ensemble des actions éco-responsables devenues décisives pour l'avenir de notre terre.

NATURA 2000 n'est qu'un outil parmi tant d'autres, mais ne négligeons pas ses atouts, au contraire, faisons le prospérer dans notre intérêt et dans celui des générations futures.

Michel GABAS
Maire d'EAUZE
Conseiller Général
Président du Comité de Pilotage
Du site NATURA 2000

Pour en savoir plus

Animation et Montage des dossiers

ADASEA du GERS

Maison de l'Agriculture,
Route de Mirande
BP 70161 32003 AUCH CEDEX
tel 05.62.61.79.50 - Mail : a032@adasea.net
Contacts : Aurélie BELVEZE, Claire LEMOUZY



Services de l'État

DDT Direction Dép. des territoires

1 place du Foirail
32009 AUCH CEDEX
Tel : 05 62 61 46 46

Contacts : Michel LANS
Viviane MAZUEL
Franck LEBLANC



DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Division Biodiversité
Cité Administrative - Bât G
Bd Armand Duportal
31074 TOULOUSE cedex
Tel : 05 61 58 50 00

Contact : Marc FILY
Pascale CROSNIER



Animation et bulletin
Financés par :



Credits photographiques : ADASEA 32, CPIE Pays Gersois

Imprimé sur papier 100% recyclé

Côté contractualisation

16 diagnostics ont été réalisés en 2011 et 2012, pour un total de 78 entre 2004 et 2012.

Ces 78 diagnostics se sont concrétisés par :

- 12 contrats NATURA 2000
- 50 engagements MAEt NATURA
- 8 chartes NATURA 2000

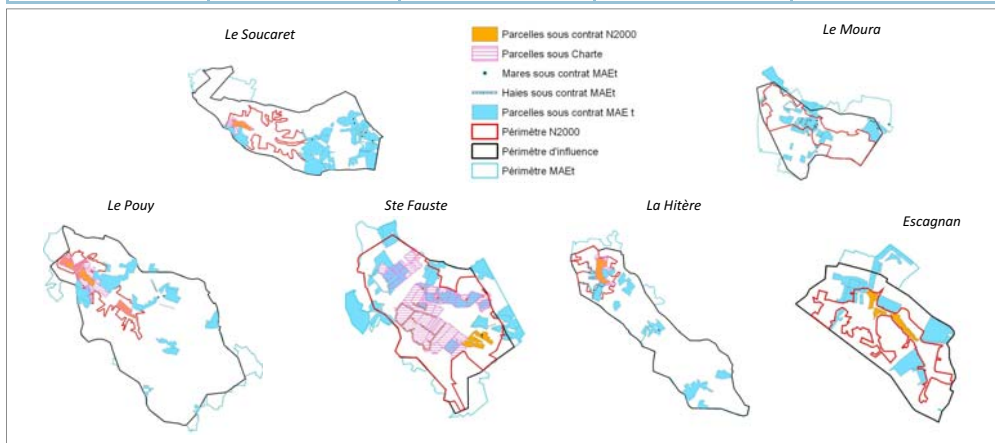
Les mesures mobilisées portent sur :

- la restauration des milieux : étangs et mares
- le maintien et la gestion des habitats : étangs et leurs bordures, prairies, mares, haies
- l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion (bande enherbée, enherbement des vignes et vergers, raisonnement des traitements).

Au total, 247 ha de zone NATURA sont sous contrat et /ou engagement soit 24 % du site.

Les milieux naturels ciblés directement par NATURA 2000 bénéficient d'un fort engagement :

Plans d'eau fréquentés par les cistudes	Sites observés de pontes de Cistudes	Sites potentiels de pontes de Cistudes	Prairies bocagères à Chauve-souris	Vieux bois à chauve-souris et insectes
33 ha soit 57 %	5 ha soit 39 %	21 ha soit 41 %	33 ha soit 18 %	50 ha soit 13 %



La valorisation pédagogique

Côté valorisation

↳ Animation auprès des scolaires réalisée par le CPIE PAYS GERSOIS :

En 2011:

7 classes de l'école Félix Soules d'Eauze (22 CP, 22 CP/CE1, 24 CE1/CE2) ont bénéficié de 1,5 jours d'animation sur les thèmes de l'eau et de la biodiversité (28 CE2/CM1, 28 CM1/CM2, 28 CM2).

3 classes de 6ème du collège Jean Rostand d'Eauze (90 élèves) ont bénéficié de 1,5 jours d'animation sur la biodiversité dont une sortie au Lac de l'Uby d'Avril à Octobre.

En 2012:

Pour 2 classes de l'école de Cazaubon (21 CM1 sur le thème de l'eau et 17 CE2 sur la biodiversité), 3,5 jours d'animation dont une sortie au Lac de l'Uby de Septembre à Octobre.



Description

Originaires d'Amérique, les jussies ont été accidentellement introduites en France au début du XIXème siècle. Les Jussies (*Ludwigia grandiflora* et *peplodes*) sont des plantes amphibies, à tiges allongées et très ramifiées avec de grandes fleurs jaunes. Elles peuvent s'enraciner jusqu'à 3 mètres de profondeur. Il existe 2 stades :

- Stade prostré : feuilles luisantes vert foncé en rosettes isolées ou reliées par une tige.

- Stade érigé : grosses fleurs jaunes à 5 pétales qui éclorent de juillet à octobre.

Reproduction par simple bouturage et par graines : tout fragment de tige peut redonner une plante entière !

Croissance rapide : peut doubler sa biomasse tous les 20 jours dans les conditions les plus favorables.

Milieux colonisés : eaux stagnantes à faiblement courantes (étangs, bras morts, berges, rives, prairies).

Ce qu'il faut faire :

- Surveiller la végétation de son étang pour ne pas la laisser s'installer

- Prélever la plante entière dès l'apparition d'un plant dans l'étang par arrachage manuel très méticuleux

- Éviter la dissémination des boutures (pose d'une bâche pour un stockage temporaire, exportation vers un endroit sec pour destruction)

- Nettoyer minutieusement et sécher tout matériel qui aurait pu être en contact avec de la jussie (engins mécaniques, nasses, vifs, filets, bottes, épuisettes, ...)

Impacts

- Régression voire disparition d'espèces végétales autochtones dont certaines remarquables

- Baisse des taux d'oxygène et du PH proportionnelle à la densité de l'herbier

- Comblement rapide du plan d'eau

- Baisse des capacités d'irrigation et risques d'obstruction des prises d'eau

- Appauvrissement quantitatif et qualitatif des ressources piscicoles et cynégétiques.

Situation dans les Étangs de l'Armagnac

A l'heure actuelle, la Jussie ne touche aucun des étangs du site Natura 2000. Par contre elle progresse aux alentours depuis les premières observations : 19 points d'eau sur 10 communes du Bas-Armagnac en 2010 contre 5 étangs sur 4 communes en 2004.



A ne pas faire :

- Couper ou tondre les jussies, ce qui les multiplie

- Traiter chimiquement : interdit en zone humide !

- Laisser les plantes arrachées dans une zone inondable ou à proximité du point d'eau

- Utiliser du matériel de pêche contaminé sans l'avoir nettoyé

- Réaliser des travaux avec des engins mécaniques qui ont été en contact avec de la jussie sans nettoyage minutieux préalable.

Les mesures agri-environnementales proposées en 2013

Type de couvert	Code	Objectifs de la mesure	Montant
Prairies	HE3	Gestion extensive des prairies avec fertilisation limitée à 60UN/ha dont 45 U N minéral	164 €/ha/an
Prairies	HE2	Gestion extensive des prairies avec suppression de la fertilisation	228 €/ha/an
Prairies humides pâturées	PH1	Gestion extensive des prairies humides par pâturage sans fertilisation	290 €/ha/an
Prairies humides fauchées	PH3	Gestion extensive des prairies humides par fauche sans fertilisation	290 €/ha/an
Prairies sur précédent cultures	ZT6	Zones tampons herbacées – rôle fonctionnel et écologique	386 €/ha/an
Gels	ZT3	Zones tampons – amélioration d'un gel d'intérêt fonctionnel, floristique et faunistique	126 €/ha/an
Grandes cultures	GC3	Maintien de l'agriculture biologique sur les grandes cultures	100 €/ha/an
Grandes cultures	GC6	Développement de culture de légumineuses dans les systèmes irrigués	81 €/ha/an
Vergers	VE1	Enherbement total des inter-rangs des vergers	191 €/ha/an
Vergers	VE2	Absence de traitement herbicide sur l'inter-rangs des vergers	115 €/ha/an
Vignes	V13	Maintien de l'agriculture biologique en viticulture	150 €/ha/an
Vignes	V14	Enherbement total des inter-rangs des vignes	148 €/ha/an
Vignes	V15	Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang des vignes	184 €/ha/an
Mares	PE1	Entretien des mares	75€/mare/an
Haies champêtres	HA1	Gestion de haies champêtres des 2 côtés	0.34 €/m/an
Haies champêtres	HA2	Gestion de haies champêtres d'1 seul côté	0.18 €/m/an